



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

plans de prévention des risques

Question écrite n° 123263

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables sur les risques naturels majeurs. En application des textes en vigueur, les communes sont amenées à établir divers documents d'information et de prévention. Il apparaît que la Lozère est particulièrement concernée, notamment pour les sites des gorges du Tarn et de la Jonte où sont enregistrés des mouvements de terrains et des chutes de blocs. Des travaux de sécurité, de prévention et de sauvegarde, souvent onéreux, doivent être réalisés parfois dans l'urgence, venant grever lourdement les budgets communaux. Aussi, il souhaiterait savoir si un financement spécifique peut être attendu sur ce type de dossier.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123263

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 2007, page 4699